

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SBCDoI

Date de séance	N° Délibération	Objet	Approuvée / Rejetée
19/12/2023	23-06-21	Programme et plan de financement prévisionnels du SAGE et du CT 2024	Approuvée
19/12/2023	23-06-22	Autorisation de demande de subventions au titre du programme de travaux 2024 du CTMA	Approuvée

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Délibération n° 23-06-21

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 11h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente située sur la commune de Lillemer.

La présente séance fait suite à celle du 14 décembre 2023, au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du SBCDol, « si, après une première convocation régulièrement faite, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une deuxième convocation à trois jours au moins d'intervalle, avec le même ordre du jour, doit lui être adressée. A cette seconde séance, le Comité peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de délégués présents. La seconde réunion a lieu dans un délai maximum de un mois. »

Nombre de délégués présents : 8

Etaient présents :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Hubert MULLIEZ (suppléant de M. Pascal BRIAND), M. David JULLIEN, M. Félix LEMERCIER, M. Jean-Francis RICHEUX, M. Yves RUELLAN.

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Christophe FAMBON, Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT, M. Albéric MOREL (suppléant de M. Arnaud VETTIER).

Communauté de communes Bretagne Romantique :

Assistaient : Mme Elodie BOUCHER, Responsable du SBCDol et Animatrice, Coordinatrice du SAGE, Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH, M. Fabien HYACINTHE, Technicien Animateur de BV, Mme Karine HAVARD, Chargée de communication et de pédagogie.

Excusés :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : Mme Laurence QUERRIEN

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Jean-Michel TAILLEBOIS (suppléant de M. Xavier DELAUNAY), Mme Régine LAURENT

Communauté de communes Bretagne Romantique : Mme Christelle BROSELLIER

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT

Date de convocation : 14 décembre 2023

.....
7. Finances Locales – 7.1 Décisions Budgétaires
PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS DU SAGE ET DU
CT 2024

I - Présentation générale du projet de Plan de financement 2024

Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été approuvé par le Préfet par arrêté préfectoral le 6 octobre 2015. Cette approbation marque le démarrage d'une étape essentielle : la mise en œuvre concrète des objectifs et dispositions du SAGE.

Le programme et le plan de financement prévisionnels présentent les dépenses et les recettes évaluées pour assurer les missions d'animation et de mise en œuvre du SAGE et d'animation du Contrat territorial.

Contrairement aux années précédentes, les dépenses et les recettes liées à l'animation du SAGE et celles du Contrat Territorial sont présentées de façon séparées car les modalités de financement des partenaires financiers (Agence de l'Eau du Loire Bretagne et Région Bretagne) sont différentes. Les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau ne sont plus envoyées ensemble.

Dépenses générales prévisionnelles

Animation du SAGE	354 000€
Animation du Contrat Territorial	160 000 €

Recettes générales prévisionnelles

AELB	275 320 €
Région Bretagne	64 900 €
Département 35	5 000 €
Autres structures SAGE en Baie	1 500 €
SBCDol	178 280 €
TOTAL	514 000 €

II - Présentation du programme et du plan de financement prévisionnels 2024
par mission :

Animation SAGE – 2,5 ETP

Volet 1 : Animation des instances, coordination et suivi de la mise en œuvre du SAGE

- Animation et organisation de la CLE, des Bureaux, des commissions et des groupes de travail, du comité syndical et du bureau SBCDol, organisation des journées de terrain
- Animation de l'enjeu Littoral - Terre-Mer : Commission et groupe Littoral - Actions pour la mise en œuvre des Profils de vulnérabilité des sites conchylicoles, Coordination des actions et mise en réseau des acteurs, valorisation des bonnes pratiques – poursuite des investigations et actions pour cibler et diminuer les sources de contamination (// volet études)
- Animation de l'enjeu « ressource en eau et gestion quantitative » : Commission - Coordination des actions et mise en réseau des acteurs – Définir le CCTP pour une étude HMUC adaptée
- Animation de la concertation liée à l'élaboration du Règlement d'eau du Marais de Dol auprès des services de l'Etat
- Appui des collectivités et EPCI en termes de porter à connaissance des dispositions du SAGE,
- Participation et coordination avec les autres acteurs du territoires et les projets en cours

Volet 2 : Communication

Elaboration d'outils de communication (site internet, plaquettes, guides...)

Valorisation du SAGE et des actions du SBCDol - Participation aux événementiels

Volet 3 : Etudes

Poursuite Etude « expertise de terrain – enjeu qualité des eaux littorales - qualité microbiologique »

Diagnostic Marais de Dol

Etude type HMUC

➤ **Volet « Animation » avec les dépenses de charges de fonctionnement et de personnel (2,5 ETP –Equivalent Temps Plein)**

DEPENSES Animation SAGE	
Volet Animation - 2,5 ETP SAGE	
Charges d'animation	159 000,00
1 ETP Animation	
0,8 Communication pédagogie	
0,7 ETP Adm, RH, Compta, Marchés	
Volet Animation - Charges de fonctionnement	
Frais de fonctionnement CLE et SBCDoI	60 000,00
Total Dépenses animation	219 000,00

Recettes – ETP

Financement ETP		
AELB	70,00%	111 300,00
Région Bretagne	10,00%	15 900,00
SBCDoI	20,00%	31 800,00
Financement ETP		159 000,00

Recettes – Charges de fonctionnement

Financement Charges de fonctionnement		
AELB	forfait 1,8 ETP	15 120,00
AELB	forfait CLE	7 000,00
Région Bretagne	10,00%	6 000,00
SBCDoI	reste	31 880,00
Financement charges de fonctionnement		60 000,00

Recettes total par financeurs (ETP + charges de fonctionnement)

AELB	133 420,00
Région Bretagne	21 900,00
SBCDoI	63 680,00
TOTAL FINANCEMENT ANIMATION	219 000,00

➤ **Volet « Communication » comprenant les dépenses liées à l'élaboration d'outils de communication et de pédagogie**

Dépenses

<u>Volet Communication</u>	
Création et élaboration des outils de communication	20 000,00
Total Communication	20 000,00

Recettes

AELB	50,00%	10 000,00
Région Bretagne	20,00%	6 000,00
SBCDoI	30,00%	4 000,00
TOTAL Communication	100,00%	20 000,00

➤ **un volet « Etudes »**

➤ **Diagnostic « Marais de Dol » complément de financement + stage en partenariat avec ASA : habitats et gestion différenciée du Marais**

Depuis mai 2021 le SBCDoI a été désignée par les services de l'Etat pour accompagner la démarche d'élaboration d'un règlement d'eau dans le Marais de Dol. La cellule d'animation du SAGE et du CT est donc mise à disposition pour assurer la mise en œuvre de la concertation et le suivi technique de la démarche. La première étape consiste à élaborer un diagnostic du Marais : la gestion hydraulique, les ouvrages en place et les enjeux liés.

En 2023, un marché a été passé pour recruter un bureau d'étude chargé d'établir un diagnostic du Marais. Après analyse des offres et audition par la Commission consultative des marchés du SBCDoI, ANTEA GROUP a été désigné par le comité syndical du SBCDoI lors de la séance du 20 octobre 2023. Un COPIL se réunira le 19 décembre pour rencontrer l'équipe d'ANTEA GROUP et fixer les modalités de mise en œuvre et de calendrier de l'étude.

L'offre d'ANTEA GROUP est plus importante que l'enveloppe prévisionnelle évaluée à 100 000€ TTC initialement. Les attendus ont été développés lors de la définition de CCTP en mai et juin 2023. L'offre finale avec les tranches optionnelles et les prestations à bons de commandes (modélisation hydraulique, réunions...) s'élève à 142 116€ TTC.

Un stage est également prévu en partenariat avec l'ASA des Dignes et Marais de Dol. Il portera sur les enjeux *d'habitats et de gestion différenciée du Marais*, et viendra alimenter nos réflexions sur la gestion du Marais. C'est pourquoi le Plan de financement prévisionnel 2024 prévoit un montant de 50 000€ au total en lien avec cette étude.

Il est proposé de compléter la globalité de ce volet étude via le plan de financement prévisionnel 2024 avec des demandes de subventions complémentaires et un nouvel appel à cotisation auprès des EPCI adhérentes au SBCDol.

➤ **Etude qualité microbiologique – enjeu qualité des eaux littorales**
« Investigation de terrain - Qualité microbiologique des cours d'eau et de leurs exutoires Recherche des sources de contamination et caractérisation de leurs impacts »

Une première étude avec les mêmes objectifs a été expérimentée en 2020-2021 avec le Bureau d'étude DMEau. Au des retours positifs liés à la mise en évidence de corrélations entre des alertes sur les points situés sur des zones de production conchylicoles et des sources potentielles de pollution mises en évidence suites aux observation de terrain et aux analyses effectuées, il a été décidé de relancer ce travail sur les 3 années à venir de 2023 à 2025.

Afin de travailler sur les sources de pollutions potentielles sur l'ensemble de la baie, il est proposé de travailler sur le territoire des autres SAGE : Couesnon, Sélune et Sée et Côtiers Granvillais. Des conventions seront passées avec les structures porteuses de SAGE pour clarifier les modalités d'intervention et le financement propre à chaque structure.

Un stage est également envisagé pour dresser un bilan de la mise en œuvre du programme d'action des profils et des alertes sanitaires sur le territoire de la Baie du Mont Saint Michel. Des conventions seront également passées avec les structures porteuses de SAGE pour clarifier les modalités d'intervention et le financement propre à chaque structure.

➤ **Etude HMUC adaptée**

En 2024 il est envisagé de lancer une étude HMUC adaptée au contexte du territoire du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne. Le contenu du cahier des charges sera travaillé avec les financeurs : Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Région Bretagne, ainsi que par la commission « Ressource en eau et gestion quantitative » au cours du premier semestre.

Pour démarrer le travail sur cet enjeu il est prévu en 2024 une enveloppe de 50 000€.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 035-200078962-20231219-23_06_21-DE

Volet Etudes 2024					
<i>Diagnostic Marais de Dol - complément Bureau d'études et Stage en partenariat avec ASA : habitats et gestion différenciée du Marais</i>	50 000,00		AELB	50,00%	25 000,00
			Région Bretagne	20,00%	10 000,00
			Département 35	10,00%	5 000,00
			SBCDol	20,00%	10 000,00
			TOTAL		50 000,00
<i>Etude qualité microbiologique - littoral : Investition Terrain avec DMeau + stage 6 mois bilan alertes Baie et mise en œuvre Profils</i>	15 000,00		AELB	50,00%	7 500,00
			Région Bretagne	20,00%	3 000,00
			Autres structures porteuses de SAGE	10,00%	1 500,00
			SBCDol	20,00%	3 000,00
			TOTAL		15 000,00
<i>Etude type HMUC : enjeu ressource et gestion quantitative</i>	50 000,00		AELB	50,00%	25 000,00
			Région Bretagne	10,00%	5 000,00
			SBCDol	40,00%	20 000,00
			TOTAL		50 000,00
Total études		115 000,00	TOTAL Financement Etudes		115 000,00

ANIMATION CONTRAT TERRITORIAL 2024

DEPENSES Animation CT	
Volet Animation - 2,3 ETP CT	
Charges d'animation	100 000,00
0.5 ETP Coordination Animation CT - SIG	
1.5 ETP Technicien CTMA	
0,3 Adm, RH, Compta, Marchés	
Volet Animation - Charges de fonctionnement	
Frais de fonctionnement CT et SBCDol	60 000,00
Total Dépenses animation	160 000,00

Recettes Financement Animation CT		
Financement ETP		
AELB	60,00%	60 000,00
Région Bretagne	15,00%	15 000,00
SBCDol	25,00%	25 000,00
Financement ETP		100 000,00
Financement Charges de fonctionnement		
AELB	forfait 2 ETP	14 400,00
Région Bretagne	10,00%	6 000,00
SBCDol	reste	39 600,00
Financement charges de fonctionnement		50 000,00
AELB		74 400,00
Région Bretagne		21 000,00
SBCDol		64 600,00
TOTAL FINANCEMENT ANIMATION		160 000,00

REPARTITION DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

	2024
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	275 320,00
Conseil Régional de Bretagne	64 900,00
Département 35	5 000,00
Autres structures SAGE Baie	1 500,00
SBCDol	167 280,00
TOTAL	514 000,00

CONSIDERANT que les demandes de financement 2024 doivent être effectuées auprès des différents partenaires financiers, Région Bretagne et Agence de l'Eau Loire Bretagne avant la fin d'année 2023,

CONSIDERANT que l'appel à cotisation 2024 sera réalisé auprès des EPCI membres du SBCDol : Saint Malo Agglomération, Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la baie du Mont Saint Michel et Communauté de Communes de la Bretagne Romantique,

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,
DECIDE**

- **D'APPROUVER** le plan de financement et le programme prévisionnels 2024 pour les missions « Animation et Mise en œuvre opérationnelle du SAGE » et « animation du Contrat Territorial ».
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer les demandes de subvention relatives à chaque mission auprès de la Région Bretagne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ainsi qu'auprès du Département 35 et les autres structures porteuses de SAGE de la Baie du Mont Saint Michel pour les études qui les concernent.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Date de publication : le
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, Le 19 décembre 2023

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Madame Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT



LE PRESIDENT,
Monsieur Christophe FAMBON



Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Délibération n° 23-06-22

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 11h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente située sur la commune de Lillemer.

La présente séance fait suite à celle du 14 décembre 2023, au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du SBCDol, « si, après une première convocation régulièrement faite, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une deuxième convocation à trois jours au moins d'intervalle, avec le même ordre du jour, doit lui être adressée. A cette seconde séance, le Comité peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de délégués présents. La seconde réunion a lieu dans un délai maximum de un mois. »

Nombre de délégués présents : 8

Etaient présents :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Hubert MULLIEZ (suppléant de M. Pascal BRIAND), M. David JULLIEN, M. Félix LEMERCIER, M. Jean-François RICHEUX, M. Yves RUELLAN.

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Christophe FAMBON, Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT, M. Albéric MOREL (suppléant de M. Arnaud VETTIER).

Communauté de communes Bretagne Romantique :

Assistaient : Mme Elodie BOUCHER, Responsable du SBCDol et Animatrice, Coordinatrice du SAGE, Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH, M. Fabien HYACINTHE, Technicien Animateur de BV, Mme Karine HAVARD, Chargée de communication et de pédagogie.

Excusés :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : Mme Laurence QUERRIEN

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Jean-Michel TAILLEBOIS (suppléant de M. Xavier DELAUNAY), Mme Régine LAURENT

Communauté de communes Bretagne Romantique : Mme Christelle BROSELLIER

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT

Date de convocation : 14 décembre 2023

.....

7. Finances Locales – 7.5. Subventions

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2024 DU CTMA

Le contrat territorial des bassins côtiers de la région de Dol présente aujourd'hui 4 volets d'actions dont le volet milieux aquatiques porté par le SBCDol. Pour sa mise en œuvre il convient de réaliser annuellement une demande de subvention auprès des principaux partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.

Au titre du nouveau contrat territorial des bassins côtiers de Dol, période 2022-2024, le comité de pilotage a validé la programmation adaptée avec l'ajout d'un site de travaux, une suppression de plan d'eau pour une parcelle en acquisition du Syndicat Eau du Pays de Saint Malo.

Le tableau suivant rend compte des évolutions validés sur les travaux et la communication, les indicateurs du Volet Milieux Aquatiques :

Période	Année	Coût	Autofinancement	Agence de l'eau	Guichet Unique
2	2022	381 718,40 €	76 343,68 €	190 859,20 €	114 515,52 €
	2023	374 016,00 €	74 803,20 €	187 008,00 €	112 204,80 €
	2024	370 918,32 €	74 183,66 €	185 459,16 €	111 275,50 €

L'appel à cotisation GEMAPI au titre du volet milieux aquatiques 2023 (comprenant les montants de travaux + les montants de communication) est ainsi de :

	Aides AELB/Région/Département	Autofinancement maximal
Taux	80 %	20%
Total : 374 016.00 €	299 212,80€	74 803.20 €

En accord avec les partenaires financiers, il a été retenu lors du comité technique du CT du 06.11.2023 et lors du comité de pilotage du 04.12.2023 de solder prioritairement les actions du contrat via 8 sites de travaux et reporter d'autres sites sur la prochaine programmation. Il est ainsi proposé que le SBCDol puisse solliciter les aides sur les sites suivants :

Sites privilégiés pour une demande d'aide 2024	Coût
Suppression plan d'eau EPSM	20000 euros
SIT104 - La Diolais - La Boussac	9510 euros
SIT009 – La Tertre guy – Mesnil Roc'h	8400 euros
SIT107 – Le Ruisseau de PLerguer	14288.40 euros
SIT506 – Le Guilloche à St Broladre	24940.80 euros
SIT513 - Les remardières - Mesnil Roc'h	14400 euros
SIT509 – Le ruisseau de la Motte – La Boussac	21693 euros
SIT002 – Le Guilloche à St Broladre	24000 euros
SIT505 – La Guilloche à Bagger-Pican	35160 euros
Total : 218 480.00 euros	

Les sites reportés sont les suivants :

Sites reportés	Coût (euros)
SIT005 – Ouvrage de continuité à St Coulban	20160
SIT102 – La Veux-ville - Landal	182532.26
SIT502 - Vallée de Riscopp amont - St Broladre	12720
SIT503 - Vallée de Riscopp aval - St Broladre	13440
SIT515 - Etude suppression plan d'eau - Montferrand	12000
SIT516 - La Ville Oriale - Bagger-Morvan	92520
SIT518 - Le Brégingal - Mesnil Roc'h et Miniac Morvan	44680
SIT521 - La Touche - Epiniac	54624
SIT901 - Etude Plan d'eau Brégingal	12000
SIT004 - La Mancellière - La Boussac / Bagger-pican	267358.32
SIT508 - Etang de la Motte - La Boussac	12000

En fonction des avancements des travaux de la programmation de l'année 6 du contrat, les dépenses pourront faire l'objet d'une demande d'aide auprès des partenaires financiers. Également, le SBCDol se réserve la possibilité d'avoir recourt à l'engagement d'un ou plusieurs sites reportés sur la prochaine programmation en cas d'un grand nombre de refus. Toutefois, ces sites ne sont pas priorisés à ce stade sur 2024.

CONSIDERANT l'émergence et les informations sur le projet en réunion de CLE le 23 novembre 2016 et le 15 novembre 2017,

CONSIDERANT la validation par la CLE du programme d'actions du volet milieux aquatiques le 28 juin 2018,

CONSIDERANT la validation par la CLE, de la fiche stratégique et de la feuille de route du contrat territorial global par la CLE le 12 décembre 2018,

CONSIDERANT la validation par le comité de pilotage du CT, du bilan et de la nouvelle programmation 2022-2024 global le 18 novembre 2021,

CONSIDERANT la validation par la CLE, de la fiche stratégique et de la feuille de route du contrat territorial global par la CLE le 10 décembre 2021,

CONSIDERANT la délibération n° 18-07-33 autorisant le président à effectuer les demandes de subventions sur le montant TTC du programme de travaux au titre de la maîtrise d'ouvrage du SBCDol sur le volet milieux aquatiques du contrat territorial

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
DECIDE**

- **D'AUTORISER** le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des partenaires financiers sur le montant de 218 480 € TTC du programme de travaux 2023, au titre de la maîtrise d'ouvrage SBCDol sur le volet milieux aquatiques du contrat territorial.

- **D'AUTORISER** le Président à effectuer la demande GEMAPI de travaux 2024 auprès de ces membres telle qu'initialement programmée dans le contrat territorial, seconde période.

Date de publication :
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 19 décembre 2023

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Madame Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT



LE PRESIDENT,
Monsieur Christophe FAMBON

